



Mere musulmane renie sa fille 17 ans : la prive/ne lui donne rien

Par **Young_Cesar**, le **01/07/2009** à **09:44**

Bonjour,

Une mère musulmane "modérée" (mais apparemment pas assez) à appris samedi dernier que sa fille, actuellement 17 ans, fréquente un jeune homme FRANÇAIS de 20 ans depuis 7 mois... Le problème est qu'elle refuse CATÉGORIQUEMENT, elle veut que sa fille rentre au Maroc et qu'elle choisisse le mari, contrôler et faire la vie de sa fille (Vous connaissez le principe...)

ALORS que cette femme elle même est arrivée en France à ses 20 ans et s'est mariée avec un français qui est maintenant le père de la fille en question (+ 3 autres enfants). Le problème est qu'il a divorcé, les relations deviennent tendues et donc la mère refuse que sa fille fasse la même erreur !

La fille refuse L'Islam depuis maintenant l'âge de 15 ans, elle l'a dit et répété à sa mère qui se voile la face, elle déforme tout et ne veut rien entendre! Le 17 Septembre 2009, cette fille aura 18 ans !

Le père donc FRANÇAIS et pas Musulman n'est au courant que de 10 % de la situation, il ne rentre que les week ends et le problème est qu'il ne peut soutenir sa fille et être dans son camp car sa femme lui a raconté par téléphone que sa fille voulait partir avec ce garçon, arrêter toutes ses études et s'installer avec lui pour se marier, tout ça dans l'année qui arrive ! Evidemment, c'est faux et donc vous comprendrez pourquoi le père est "à moitié" avec sa femme vu les paroles qu'elle a tenues...

[s]**Le problème**[/s] : La mère veut renier à jamais maintenant sa fille, ne lui laissant aucun vêtement, à la rue, elle veut retirer TOUT l'argent des 2 comptes/livret de sa fille, arrêter

toutes les procédures du passage du permis, ne plus payer l'internat à la rentrée (lycée) : Elle séquestre sa fille en ayant debrancher telephone/ordinateur/portable... Elle lui ruine son existence! Depuis 3 jours

Quels recours la fille qui n'aura que 18 ans dans 2 mois peut elle entreprendre dans une gendarmerie pour se protéger au niveau civil et aussi protéger son copain, au cas ou la mère décide de porter plainte pour harcèlement, etc... ?

A noter que des témoins/preuves peuvent témoigner de coups et violence que la mère à infligé à sa fille pendant ses 13-15 ans...

Merci beaucoup